

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 14 (1869)
Heft: 3

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par

E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie ; Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie.

N° 3. Lausanne, le 1^{er} Février 1869. XIV^e Année.

SOMMAIRE. — Le fusil Vetterli. — Cours spécial pour les directeurs et contre-maitres d'arsenaux. — Bibliographie. (*Deux nouveaux livres du commandant de la Barre-Duparcq ; — Un chapitre militaire de M. le professeur Rambert.*) — Nouvelles et chronique.

SUPPLÉMENT. — Projet d'une nouvelle organisation de l'armée suisse.

LE FUSIL VETTERLI.

Le *Moniteur de l'Armée* a publié dans un de ses derniers numéros, sous la signature de M. Du Casse, l'article ci-après que nous nous faisons un plaisir de reproduire en l'accompagnant toutefois de quelques observations.

« Après beaucoup d'essais fort curieux, la Suisse vient d'adopter, pour son armée, un fusil se chargeant par la culasse, à répétition, et d'un système auquel son inventeur, M. Vetterli, a donné son nom.

Une adjudication de quatre-vingt mille armes de ce genre est mise au concours.

Le gouvernement fédéral, dans le principe, ne voulant pas fixer son choix à la légère, désirant se donner le temps d'étudier tous les systèmes pour choisir celui qui lui paraîtrait réunir le plus de conditions favorables, mais voulant aussi n'être pas pris au dépourvu, a commencé par faire transformer 120 mille fusils et par en acheter 12 mille du système américain *Peabody*.

Aujourd'hui, persuadé que, pour sa *petite armée*, le fusil Vetterli est le plus avantageux engin, la Suisse, comme nous venons de le dire, l'adopte pour son arme de guerre.

Nous croyons qu'on trouverait un certain intérêt, dans le monde militaire, à connaître ce fusil Vetterli, ses avantages, ses qualités, ses défauts et les inconvénients qu'il peut avoir, à notre point de vue du moins.